

Séance du 14 Décembre 2009

Le quatorze décembre deux mille neuf, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 07 décembre 2009

Date d'affichage : 22 décembre 2009

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Melle LEVALLOIS, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. Remplacement congés à l'Agence Postale (reçu le 15/12/2009)

Mme le Maire expose qu'il est nécessaire d'assurer le remplacement de Mme DOLLEY pendant ses congés du 23 au 30 janvier 2010 inclus.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- Le remplacement de Mme DOLLEY, adjoint administratif de 2^{ème} classe à l'Agence Postale Communale, dans la limite de 10 heures hebdomadaires ;

- Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce remplacement (contrat avec le Centre de Gestion de la Manche, ...)

II. Lotissement La Bretonnière : prêt achat des terrains (reçu le 15/12/2009)

Après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Epargne de Normandie, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} : Pour financer l'attente de la vente des terrains dans le cadre du financement du futur lotissement La Bretonnière, la Commune de CARANTILLY, décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, **un prêt in fine à taux variable** dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 120 000 euros
- Taux : Euribor 3 mois + 0.50% (pour info E3M au 24/11/09 : 0.72%)
- Durée : 5 ans
- Type d'amortissement du capital : in fine
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Commission d'engagement : 120€

Article 2 : Mme HENRY Marylène, Maire est autorisée à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Article 3 : La Commune de CARANTILLY décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Cette délibération annule et remplace celle du 23 novembre 2009.

III. Location du logement de la Poste

Mme le Maire rappelle que deux personnes étaient intéressées éventuellement pour le logement de la poste, et l'une d'entre elles avait été retenue. Or, finalement, le loyer est trop élevé. Il ne reste donc plus qu'un seul candidat, à qui Mme le Maire propose de louer. Un débat s'instaure, qui aboutit à un vote.

Location du logement de la Poste (reçu le 15/12/2009)

Le logement de la Poste étant vacant depuis le 31 octobre 2009, du fait du départ de Mme CAZIN Jeannine, le Conseil Municipal (par 8 voix pour, 2 contre et 5 abstentions), accepte de louer ce logement à M. LUCE Frédéric à compter du 15 décembre 2009.

Le loyer reste fixé à 324.88 € par mois et payable à terme échu. Un dépôt de garantie de 300 € sera demandé. Un bail et un état des lieux seront établis.

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer le bail et tout document relatif à cette location.

IV. Réforme des collectivités territoriales (reçu le 15/12/2009)

En préambule, Mme le Maire rend compte des diverses dernières réunions ayant eu pour objet la réforme territoriale et l'intercommunalité : réunion de communauté de communes du 3 décembre, assemblée générale de l'association des Maires Ruraux de la Manche à Saint-Samson de Bonfossé, Congrès des Maires à Paris le 18 novembre.

Après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle,

Considérant que la commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité,

Considérant que l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul,

Considérant que le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales,

Considérant que toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires,

Le Conseil Municipal,

- Dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants,

- Demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle,

- Soutient la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'association des maires ruraux de France et le document qui y est joint,

- Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France.

V. Questions diverses

* La Jeunesse Sportive Carantillaise (JSC) a acheté un défibrillateur. L'entreprise DALTONER propose d'en financer 50 % soit 752 €. La JSC demande au Conseil s'il accepterait de financer l'autre moitié soit 752 €.

Dans ce cas, une convention doit être signée qui prévoit que la commune assure l'entretien (tous les 5 ans en cas de non utilisation). Le CM donne un accord de principe. Une étude pour l'implantation du matériel doit être faite avant qu'une délibération soit prise lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

* Voirie : l'indicateur de vitesse sera installé en janvier 2010 quand les illuminations de Noël seront enlevées.

Les chicanes expérimentales sont installées pour 12 semaines. M. ALLIX fait part de son inquiétude. Il pense que vu le rétrécissement, lorsque deux camions ou/et tracteurs veulent passer, ils s'arrêtent. Les véhicules derrière font bien sûr de même et se trouvent parfois contraints de reculer jusque sur la voie de chemin de fer. Mme le Maire fera remonter l'information, mais elle rappelle également que cet aménagement est provisoire et sera sujet à évaluation, que cette implantation a toutefois fait l'objet d'une étude spécifique des services départementaux compétents et qu'on ne peut pas obliger les conducteurs à ralentir sans leur donner de contraintes.

* Assainissement au Poteau : Mme le Maire a rencontré M. BRIGNOT, Maire de Marigny. Un raccordement des maisons du Poteau pourrait être envisagé, mais pas avant 2011. En tout état de cause, le coût de réalisation des réseaux va être étudié avant toute décision.

* APC : Sur proposition de Mme le Maire, l'ancien ordinateur de la mairie va être installé dans l'APC afin de proposer à tous les habitants un accès à Internet pour différentes recherches (URSSAF, Pôle emploi, impôts, réservation de vacances, ...). Marianne pourra aider les utilisateurs en les guidant. Par contre, le CM décide de ne pas donner suite à la proposition de Manche Numérique pour la mise en place d'un Point Public Internet, proposition jugée trop coûteuse.

* Investissements : Les investissements 2009 sont en partie réalisés, mais la restauration du logement de Mme MOULIN n'a pu démarrer, faute de relogement. Il faudra donc reporter ce projet. Suite aux derniers contacts de Mme le Maire avec les services de la SNCF, il semblerait que l'achat de la gare puisse de nouveau être envisagé. La viabilisation du Papyloft doit être chiffrée... Mme le Maire demande à chacun de réfléchir aux investissements 2010 à prévoir.

* Dates à retenir : les vœux du Maire sont prévus le samedi 09 janvier 2010 à 11 h 00 ; une animation sécurité routière en collaboration avec Groupama est prévue le mercredi 27 janvier 2010 à 20 h 30.

* M. LEMERRE fait remarquer que le téléthon a bien fonctionné puisqu'il y a eu 576 € de dons. Il rappelle également qu'il y a des besoins en don du sang.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

La Secrétaire,